

Sujet : [INTERNET] Implantation de 8 éoliennes de 170 m de haut en surplomb de Crenay / Erosion

De : LILIANE VIENNOT <lilianeviennot88@gmail.com>

Date : 13/03/2023 11:18

Pour : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Quid de l'**érosion éolienne** dans cette affaire ?

Phénomène naturel, l'érosion est accélérée par les activités humaines, telles ... l'installation d'aéro-générateurs ..., « **ventilateurs géants** » qui viennent **balayer le sol et l'appauvrir**.

« *L'érosion éolienne ... participe à la perte de sols - notamment agricoles - et peut accentuer les autres formes d'érosion* ». (<https://www.eaufrance.fr/lerosion>).

Dès lors, **implanter un parc de 8 machines de 170m de haut sur un plateau calcaire, surplombant Crenay niché dans une vallée protégée**, va venir **fragiliser le secteur, polluer la Suisse** et les nappes phréatiques par des particules d'engrais chimiques et/ou organiques ... et ainsi avoir **un impact sur la santé des animaux et des habitants du village** (et autres)...

On en revient au point crucial de ce dossier, comme de tous les autres de cette nature, à savoir **le choix de l'implantation de ce parc**.

En l'espèce, ce dernier est **INAPPROPRIÉ**.

ON NE FAIT PAS N'IMPORTE QUOI... N'IMPORTE OÙ !...

Merci

L. Viennot